

Alycia, 14 ans, harcelée à l'école : ses parents dénoncent la « loi du silence »

Moqueries, bousculades...

Depuis un an, Alycia vit l'enfer à l'école. Désespérés, ses parents ont décidé de porter plainte dans l'espoir de briser le tabou.

• **Manon DUMOULIN**

Alycia Renard, 14 ans, rêve de devenir puéricultrice. Pourtant, depuis plusieurs jours, cette jeune étudiante en 3^e année à l'Institut provincial d'enseignement secondaire ne se rend plus à l'école. Humiliée à plusieurs reprises par des camarades de classe, la jeune Stembertoise est au bout du rouleau, au point d'avoir songé à mettre fin à sa vie. « Ça a commencé il y a un an quand des élèves de ma classe se sont mis à se moquer de moi et à m'insulter, raconte l'étudiante. Ils me disaient que je sentais mauvais, que j'étais puante... Puis ça a continué à d'autres cours, des mots, des bousculades. On m'a même pous-

sée dans l'escalier de l'école. »

Dans un premier temps, la jeune fille encaisse, préférant ignorer les moqueries de ses camarades. Mais les railleries se poursuivent et Alycia décide alors d'alerter son éducatrice. « À ce moment-là, je pensais que c'était fini car l'éducatrice avait poussé une bonne gueulante mais ça a recommencé de plus belle cette année avec d'autres insultes. On a même fini par me dire "va te suicider". »

Pour les parents d'Alycia, au courant des moqueries dont leur fille était victime, la coupe est pleine. Après avoir tenté à plusieurs reprises d'alerter la direction de l'école, ils décident de déposer une plainte auprès de la police de la zone Vesdre. « On était au courant de ce qui se passait et on avait déjà alerté son éducatrice mais ça n'a servi à rien, lance excédée Nancy, la maman d'Alycia Renard. On espérait que notre fille puisse changer de classe pour poursuivre sereinement ses études et que les harceleurs soient punis pour leurs actes ou, au moins, que leurs familles soient alertées. Mais quand, enfin, on a réussi à prendre

contact avec la sous-direction, parce que le directeur était toujours injoignable, celle-ci nous a répondu que ce n'était pas à elle de sanctionner les harceleurs. C'est comme s'ils préfé-

raient étouffer l'affaire alors que les conséquences peuvent être dramatiques, on l'a vu il n'y a pas si longtemps avec la petite Madison. »

Si le cas de la jeune Stembertoise a heureusement été pris en charge à temps (Alycia est actuellement en arrêt de maladie et suivie par un psychologue), ses parents entendent bien dénoncer ces agressions psychologiques qui restent bien trop souvent sous silence.

« En tant que parent, c'est vraiment très dur de voir son enfant souffrir sans savoir à qui s'adresser, on se sent complètement démuni, concède le papa d'Alycia. Si on a décidé de porter plainte aujourd'hui, c'est pour que cela puisse servir à d'autres victimes de harcèlement, pour qu'elles osent parler avant qu'il ne soit trop tard. Et pour que les coupables sachent que l'agression, même verbale, ne doit pas rester impunie. » ■

« Chaque cas étudié avec sérieux »

Si le drame survenu à Herstal en février dernier (Madison Wintgens, 14 ans, a mis fin à ses jours suite au harcèlement dont elle était victime) a permis de mettre en lumière l'importance de cette problématique, peu d'adolescent ont, comme Alycia Renard, le courage d'en parler à leurs proches ou à une autorité. Pour preuve, à la zone de police Vesdre, seules quelques plaintes pour harcèlement scolaire sont recensées chaque année. Malgré tout, le parquet de Verviers considère chaque cas

avec le plus grand sérieux. « Ce type de dossier arrive directement au service de la jeunesse qui va le prendre en charge de la même façon que pour n'importe quel dossier concernant une victime mineure, explique le substitut Gilles De Villers Grand Champs. Si les faits sont avérés, il y aura un suivi tant au niveau de la victime que des personnes suspectées. En fonction de la gravité des faits, le tribunal peut par exemple proposer un suivi thérapeutique pour la victime ou, s'il considère que le mineur n'évolue pas dans un milieu suffisamment encadrant, saisir

le service d'aide à la jeunesse. »

De la lettre d'excuse à l'IPPJ

Pour les auteurs de l'infraction (souvent mineurs dans les cas du harcèlement scolaire), les peines peuvent aller d'une simple lettre d'excuse jusqu'au placement en IPPJ (Institutions publiques de protection de la jeunesse) en fonction de la gravité des faits. « Il y a d'abord une enquête qui est réalisée afin de récolter des preuves du harcèlement, des témoignages, etc. poursuit le substitut. Pour ça, on peut se servir des ré-

seaux sociaux ou des SMS afin de parfois suffisant.» En cas de faits tant d'en parler car ce phénomène récupérer certaines informations. estimés graves, le tribunal peut avait tendance à rester caché jusqu'à aujourd'hui, précise encore le Une fois l'enquête bouclée, le par- aussi saisir le juge de la jeunesse substitut. Plus on en parle, plus on quet de la jeunesse peut prononcer qui ordonnera des mesures pou- pourra dévoiler ces situations et en un rappel à la loi, demander une let- vant aller jusqu'au placement en retirer des effets positifs.» ■ **Ma.D.** tre d'excuse ou une médiation, c'est IPPJ. « Quoi qu'il en soit, c'est impor-

L'école alertée, la Province aussi

Contacté jeudi, le directeur de l'Institut provincial d'enseignement secondaire Philippe Molitor a reconnu avoir été alerté de la plainte déposée par la famille

Renard. Il n'a cependant pas souhaité s'exprimer à ce sujet, la communication vers les médias étant réservée aux autorités de la Province. Malheureusement, malgré nos tentatives, c'était le silence radio du côté du département enseignement de la Province de Liège. L'adjointe au cabinet du député

provincial-président André Gilles (PS) a pour sa part pris connaissance du courriel envoyé par la famille Renard, assurant que celui-ci avait été « transmis pour le suivi qu'il convient à tous niveaux à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, et ce afin de calmer et mettre un terme à la situation. » ■